

## APPEL À CANDIDATURES SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Publié le 13 avril 2026

# Renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

A la suite des élections municipales de 2026, la commune de **Sartilly-Baie-Bocage** engage le renouvellement du conseil d'administration du CCAS.

Lors de sa séance du 9 avril dernier, le conseil municipal a décidé de fixer à **6, le nombre de membres nommés par la maire au conseil d'administration du CCAS.**

**Le CCAS, établissement public administratif**, est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. Il intervient notamment en matière d'aide sociale, d'accompagnement des publics fragiles et de développements d'actions de solidarité au bénéfice des habitants. Par ailleurs, il assure également la gestion et le suivi d'une résidence autonomie contribuant à l'accompagnement et au bien-être des personnes âgées accueillies.

### Appel à représentants associatifs

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, la Maire désignera plusieurs représentants d'associations pour siéger au sein du conseil d'administration, notamment dans les domaines suivants :

- L'insertion et la lutte contre les exclusions ;
- Les familles ;
- Les retraités et les personnes âgées ;
- Les personnes en situation de handicap

### Modalités de candidature

Les associations concernées sont invitées à transmettre une liste comportant au minimum trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée) susceptibles de les représenter. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune. En ce qui concerne les associations familiales, les propositions doivent être présentées au maire par l'Union départementale des associations familiales.

Pour chaque personne proposée, les informations suivantes devront être précisées :

- Adresse postale,

- Coordonnées téléphoniques,
- Adresse électronique.

***Conditions requises***

Les personnes proposées doivent :

- Être mandatées par leur association,
- Mener des actions sur le territoire communal,
- Ne pas être fournisseurs du CCAS,
- Ne pas appartenir au conseil municipal.

***Les candidatures devront être adressées sous pli à Madame la Maire, 8 Place de la mairie – Sartilly BP 18 – 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE au plus tard le lundi 27 avril 2026.***